

MEXIQUE.

L'escalade de la violence politique dans les États du Chiapas et de Guerrero pourrait dégénérer en un désastre pour les droits humains

Index AI : AMR 41/30/98

Diffusion immédiate

« L'escalade de la violence politique dans les États du Chiapas et de Guerrero au cours du mois écoulé – qui s'est soldée par au moins 18 morts et 79 placements en détention au cours des trois derniers jours – pourrait dégénérer en une catastrophe pour les droits humains », s'est inquiété Amnesty International aujourd'hui.

L'Organisation a déclaré : « Une situation inquiétante semble se dessiner, dans laquelle les auteurs des massacres ne sont pas inquiétés tandis que les autorités mexicaines détiennent de manière arbitraire des paysans dans des régions jugées hostiles au gouvernement.

« Si quelques victimes étaient peut-être des insurgés armés, nous pensons que les autres étaient des civils qui ont été tués par des soldats du gouvernement. »

Dans l'État du Chiapas, Amnesty International a observé une tendance croissante à utiliser la création des « municipalités autonomes » comme prétexte à des détentions arbitraires massives. Cette situation a renforcé le sentiment d'insécurité de ceux qui vivent dans les régions hostiles au parti au pouvoir et où un millier d'indigènes ont déjà quitté leur foyer par peur pour leur sécurité. Ceux qui vivent dans les régions où opèrent des groupes paramilitaires redoutent que leurs villages ne soient attaqués à leur tour.

Amnesty International a déclaré : « Six mois après le massacre d'Acteal, aucune réelle tentative n'a été menée pour s'attaquer au problème des nombreux groupes paramilitaires actifs dans la région du Chiapas. Cela dénote un manque d'impartialité dans l'application de la loi. »

Dans le même temps, dans l'État de Guerrero, la tension n'a cessé de monter à l'approche du 3^e anniversaire du massacre d'Agua Blanca en juin 1995. Les groupes se préparent à commémorer la mort des 17 militants paysans aux mains des forces de sécurité de l'État. Amnesty International est particulièrement préoccupé par les informations selon lesquelles l'armée aurait perpétré des homicides à El Chareo, le 7 juin. Onze guérilleros présumés de l'Ejército Popular Revolucionario (EPR, Armée populaire révolutionnaire) ont été tués dans ce que l'armée décrit comme une fusillade mais qui, selon les premiers témoignages, pourrait être une embuscade. Si le gouvernement ne veut pas être accusé de partialité, il faut de toute urgence que la conduite des autorités locales fasse l'objet d'une véritable enquête. Ces dernières ont été accusées par la Cour Suprême en 1996, soutenue par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, d'être responsables du massacre d'Agua Blanca. Concernant les récents homicides commis à El Chareo, il est essentiel que des autopsies indépendantes et rigoureuses soient pratiquées afin d'établir clairement les circonstances entourant les faits.

Amnesty International a déclaré : « L'armée a d'abord affirmé que les coups de feu avaient éclaté après qu'une brigade anti-drogue eut interrompu par accident une réunion de guérilleros lors d'une patrouille de routine. Cette version des faits paraît de plus en plus improbable étant donné que la présence massive de l'armée semble se confirmer. Il est essentiel que les autorités permettent aux organismes de défense des droits humains ainsi qu'à des membres des professions médicales et juridiques de se rendre sur les lieux et de protéger les éléments de preuve, si elles ne veulent pas être accusées de vouloir étouffer l'affaire. »

L'organisation de défense des droits humains rappelle au gouvernement que les opérations anti-drogue et contre-insurrectionnelles doivent être menées dans le respect des droits humains et des normes internationales. De telles opérations ne doivent pas être utilisées pour placer, sans discrimination, des civils en détention. Cela ne fait qu'aggraver les tensions et augmenter les risques de pertes de vies humaines.

Amnesty International appelle le gouvernement mexicain à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité physique et la sécurité des civils, à enjoindre à ses forces de sécurité de respecter les normes internationales sur l'usage de la force, à enquêter sur les cas de violations des droits humains et à traduire en justice les agents de l'État présumés coupables de tels agissements.